

PROVINCE DE QUÉBEC39^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 27 OCTOBRE 2010

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 27 octobre 2010

Aujourd'hui, à seize heures trente-huit minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 96 Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.